

Un membre aussitôt rappelle que « avant la Révolution, la commune avait les petites écoles pour garçons et pour filles, dans un bâtiment qui lui appartenait, place de la Croix-de-Bois. Mais ce bâtiment fut vendu, sous le régime révolutionnaire, au bénéfice de la Nation, et au mépris des réclamations réitérées de la commune ».

Le conseil municipal vote d'urgence le rétablissement demandé. Mais comme l'état financier de la commune ne lui permet pas d'y pourvoir, il demande au préfet l'autorisation d'aliéner, dans ce but, un terrain communal situé au midi de la maison Orcière, sur la place du Petit-Louvre (grande place de la Croix-Rousse actuelle). Ce terrain, d'une contenance de 1.100 mètres carrés, pourra être vendu au prix de 5 francs le mètre, soit 5.500 francs. Déjà le sieur François Thier, entrepreneur, a offert d'y construire un local pour les écoles et une salle pour la mairie. Une somme provisoire de 800 francs est votée au budget communal de l'année suivante, « pour commencer à pouvoir se procurer un logement convenable aux écoles ».

Voilà donc la question des écoles placée sous l'emprise de l'administration municipale dont elle ne s'affranchira plus.

Les deux invasions de 1814 et 1815 et leurs conséquences, dont la Croix-Rousse souffrit cruellement, firent ajourner toute délibération relative à la question scolaire. Mais le nouveau maire, Laurent Dugas, la fit sienne dès son entrée en charge et en poursuivit infatigablement la solution qu'il devait réaliser quatre ans plus tard.

Donc, en séance du 12 janvier 1816, le maire mande au conseil : « Dans le nombre des établissements à créer, il en est un dont le renvoi à une époque plus éloignée présenterait de si grands inconvénients que, malgré les charges qui pèsent sur la commune, j'ose espérer que vous n'hésitez pas à l'adopter. Je veux parler d'une école gratuite pour les petits garçons dirigée par les Frères de la Doctrine Chrétienne.

« Sortant d'une révolution sans exemple, dont les ravages se feront encore malheureusement sentir trop longtemps, c'est par les bons principes seuls que nous pouvons espérer des sujets fidèles au Roi et utiles à la Patrie. Nous ne saurions donc donner trop de soins à l'éducation de cette génération appelée à nous remplacer. Et c'est en regrettant de ne pouvoir faire davantage que je vous propose, Messieurs, de vous borner à voter, pour le moment, l'établissement d'une seule école placée au centre de la commune ».

Le conseil adopte et vote une somme de 1.500 francs au budget de 1817. Mais cette somme ne fut pas employée.

Le 19 juin, il appelle l'attention du préfet sur « l'importance qu'il y a, pour la commune, d'établir au plutôt l'école des garçons proposée par le maire, et dirigée par les Frères de la Doctrine chrétienne, pour arracher à l'oisiveté les enfants des familles pauvres et, en dirigeant leurs premiers pas, les former à l'obéissance aux lois, à l'amour du souverain et à la pratique des vertus civiles et religieuses.

« Et quand des temps plus prospères le permettront, établir de même une école pour les filles ».

En 1818, un généreux anonyme fait don d'une somme de 9.000 francs pour l'acquisition d'un immeuble destiné à l'école gratuite des garçons.